Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

PREFECTURE D'ARLES
17 JUIN 2014
ARRIVEE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 27 MAI 2014

Le vingt sept mai de l'année deux mille quatorze, à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle d'Honneur de la Mairie de Saint Rémy de Provence, sous la Présidence de Mohamed Rafaï.

Etaient présents à la table des votants :

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 2 voix) :
Jean-Benoît Hugues – Conseiller Municipal des Baux de Provence, René Fontès – Maire d'Eygalières, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc les Alpilles, Michel Moucadel – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Marion Accolas – Conseillère municipale de Mouriès, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Stéphan Guignard – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Bernard Chareyre – Conseiller municipal de Tarascon, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Patricia N'Guyen – Adjointe au Maire de Sénas, Claude Sanchez – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau,

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 4 voix) :
Hervé Chérubini – Conseiller Général,

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 5 voix) :
Mohamed Rafaï – Conseiller Régional.

Ont donné pouvoir :

Claude Vulpian – Conseiller général à Hervé Chérubini – Conseiller général (4 voix)
Marie Bouchez – Conseillère régionale à Mohamed Rafaï – Conseiller régional (5 voix)
Régis Gatti – Maire d'Aureille à Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc les Alpilles (2 voix)

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Guy Robert – Maire d'Orgon, Stéphan Cathala – Conseiller municipal de Fontvieille, Jean-Louis Villermy – Adjoint au Maire de Mas Blanc les Alpilles, Jean-François Michelon – Conseiller municipal de Sénas, Marcel-Yvon Blanc – Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Philippe Susini – Chargé de mission au Conseil général 13, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Christophe Vallet – Responsable Administratif et Financier du Parc naturel régional des Alpilles, Florian Communier – Chargé de mission au Parc naturel régional des Alpilles, Nathalie Galand – Chargée de mission au Parc naturel régional des Alpilles, Virginie Brunet-Carbonero – Chargée de mission au Parc naturel régional des Alpilles et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de Direction au Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient excusés :

Pascale Licari – Maire du Paradou et Jean-Denis Santin – Adjoint au Maire du Paradou
Jean-Michel PUGNIERE – comptable public du Syndicat

DELIBERATION N° CS-2014-20

Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013

Monsieur le Vice Président expose :

- Que l'approbation du compte de gestion est préalable au vote du compte administratif ;
- Que le compte de gestion 2013 établi par le Trésorier de Maussane – Vallée des Baux, comptable public du Syndicat dûment visé et certifié est concordant avec le compte administratif 2013 du syndicat et notamment pour les résultats de l'exercice ;
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé du 2e Vice Président ;

Vu le compte de gestion 2013 établi par le Trésorier de Maussane – Vallée des Baux, comptable public du Syndicat ;

Constatant que ledit compte de gestion est en conformité avec le compte administratif 2013 ;

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés** selon le décompte ci-après,

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Représentés (procuration)	Votants
23	16	3	19

Sur les suffrages exprimés :

Nombre de voix En exercice : 64 Votants : 48		
Pour	Contre	Abstention
48	0	0

Décide :

- D'approuver le compte de gestion 2013 ci-annexé ;
- De donner pouvoir au Président de signer toutes pièces utiles à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures
pour extrait conforme,
le Président

Mohamed Rafai

Syndicat Mixte Notre-Dame du Château - 13103 Saint-Etienne-du-Grès - 10-12, avenue
Parc naturel régional des Alpilles

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

Parc naturel régional des Alpilles
S/PREFECTURE D'ARLES
17 JUIN 2014
ARRIVEE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 27 MAI 2014

Le vingt sept mai de l'année deux mille quatorze, à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle d'Honneur de la Mairie de Saint Rémy de Provence, sous la Présidence de Mohamed Rafaï.

Etaient présents à la table des votants :

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 2 voix) :
Jean-Benoît Hugues – Conseiller Municipal des Baux de Provence, René Fontès – Maire d'Eygalières, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc les Alpilles, Michel Moucadel – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Marion Accolas – Conseillère municipale de Mouriès, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Stéphan Guignard – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Bernard Chareyre – Conseiller municipal de Tarascon, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Patricia N'Guyen – Adjointe au Maire de Sénas, Claude Sanchez – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau,

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 4 voix) :
Hervé Chérubini – Conseiller Général,

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 5 voix) :
Mohamed Rafaï – Conseiller Régional.

Ont donné pouvoir :

Claude Vulpian – Conseiller général à Hervé Chérubini – Conseiller général (4 voix)
Marie Bouchez – Conseillère régionale à Mohamed Rafaï – Conseiller régional (5 voix)
Régis Gatti – Maire d'Aureille à Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc les Alpilles (2 voix)

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Guy Robert – Maire d'Orgon, Stéphan Cathala – Conseiller municipal de Fontvieille, Jean-Louis Villermy – Adjoint au Maire de Mas Blanc les Alpilles, Jean-François Michelon – Conseiller municipal de Sénas, Marcel-Yvon Blanc – Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Philippe Susini – Chargé de mission au Conseil général 13, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Christophe Vallet – Responsable Administratif et Financier du Parc naturel régional des Alpilles, Florian Communier – Chargé de mission au Parc naturel régional des Alpilles, Nathalie Galand – Chargée de mission au Parc naturel régional des Alpilles, Virginie Brunet-Carbonero – Chargée de mission au Parc naturel régional des Alpilles et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de Direction au Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient excusés :

Pascale Licari – Maire du Paradou et Jean-Denis Santin – Adjoint au Maire du Paradou
Jean-Michel PUGNIERE – comptable public du Syndicat

DELIBERATION N° CS-2014-21

Objet : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Constatant que la présidence de la séance est déléguée à M. Hervé CHERUBINI, 2e Vice Président,

Monsieur le Vice Président expose :

- Que l'approbation du compte de gestion préalable au vote du compte administratif a été réalisée ;
- Que le compte administratif 2013 du syndicat est concordant avec le compte de gestion 2013 établi par le Trésorier de Maussane – Vallée des Baux, comptable public du Syndicat dûment visé et certifié et notamment pour les résultats de l'exercice ;
- Que la présentation du compte administratif se résume ainsi :

		Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT 2013		1 740 658.55 €	2 499 524.95 €
INVESTISSEMENT 2013		462 348.30 €	596 932.59 €
Résultat de fonctionnement 2013	a	758 865.95 €	
Report exercice 2012	b	1 641.16 €	
Résultat de fonctionnement net	a+b	760 507.11 €	
Résultat d'investissement 2013	c	134 584.29 €	248 260.62 €
Report exercice 2012	d	113 676.33 €	
Reste à réaliser en dépenses	e	61 000.00 €	
Reste à réaliser en recettes	f	0 €	
Résultat d'investissement net	(c+d)-e+f	187 260.62 €	
Résultat global 2013		947 767.73 €	

- Que ceci exposé, le Président étant sorti de la salle, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé du 2e Vice Président ;

Vu le compte administratif 2013,

Constatant que le Président du Syndicat s'est retiré;

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés** selon le décompte ci-après,

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Représentés (procuration)	Votants
23	15	2	17

Sur les suffrages exprimés :

Nombre de voix En exercice : 64 - Votants : 38		
Pour	Contre	Abstention
38	0	0

Décide :

- D'adopter le compte administratif 2013 ci-annexé ;
- De donner pouvoir au Président de signer toutes pièces utiles à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures
pour extrait conforme
le Président

Mohamed Rafaï

Parc naturel régional des Alpilles
10-12, Avenue Notre-Dame du Château - 13103 Saint-Étienne-du-Grès

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

PREFECTURE D'ARLES
17 JUIN 2014
ARRIVEE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 27 MAI 2014

Le vingt sept mai de l'année deux mille quatorze, à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle d'Honneur de la Mairie de Saint Rémy de Provence, sous la Présidence de Mohamed Rafaï.

Etaient présents à la table des votants :

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 2 voix) :
Jean-Benoît Hugues – Conseiller Municipal des Baux de Provence, René Fontès – Maire d'Eygalières, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc les Alpilles, Michel Moucadel – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Marion Accolas – Conseillère municipale de Mouriès, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Stéphan Guignard – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Bernard Chareyre – Conseiller municipal de Tarascon, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Patricia N'Guyen – Adjointe au Maire de Sénas, Claude Sanchez – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau,

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 4 voix) :
Hervé Chérubini – Conseiller Général,

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 5 voix) :
Mohamed Rafaï – Conseiller Régional.

Ont donné pouvoir :

Claude Vulpian – Conseiller général à Hervé Chérubini – Conseiller général (4 voix)
Marie Bouchez – Conseillère régionale à Mohamed Rafaï – Conseiller régional (5 voix)
Régis Gatti – Maire d'Aureille à Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc les Alpilles (2 voix)

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Guy Robert – Maire d'Orgon, Stéphan Cathala – Conseiller municipal de Fontvieille, Jean-Louis Villermy – Adjoint au Maire de Mas Blanc les Alpilles, Jean-François Michelon – Conseiller municipal de Sénas, Marcel-Yvon Blanc – Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Philippe Susini – Chargé de mission au Conseil général 13, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Christophe Vallet – Responsable Administratif et Financier du Parc naturel régional des Alpilles, Florian Communier – Chargé de mission au Parc naturel régional des Alpilles, Nathalie Galand – Chargée de mission au Parc naturel régional des Alpilles, Virginie Brunet-Carbonero – Chargée de mission au Parc naturel régional des Alpilles et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de Direction au Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient excusés :

Pascale Licari – Maire du Paradou et Jean-Denis Santin – Adjoint au Maire du Paradou
Jean-Michel PUGNIERE – comptable public du Syndicat

DELIBERATION N° CS-2014-22

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT 2013

Monsieur le Vice Président expose :

- La proposition d'affectation du résultat ainsi qu'il suit :

Résultat de fonctionnement 2013	+ 758 865.95 €	
Report exercice 2012	+ 1 641.16 €	
Résultat de fonctionnement net	+ 760 507.11 €	
Résultat d'investissement 2013	+ 134 584.29 €	248 260.62 €
Report exercice 2012	+ 113 676.33 €	
Reste à réaliser en dépenses	*- 61 000.00 €*	
Reste à réaliser en recettes	*0 €*	
Résultat d'investissement net	+ 187 260.62 €	
Besoin de financement en investissement	0 €	
AFFECTATION > Montant à affecter	+ 760 507.11 €	
1) Affectation au R/1068	0 €	
2) Report au R/002	+ 760 507.11 €	

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé du 2e Vice Président ;

Vu le compte administratif 2013,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés** selon le décompte ci-après,

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Représentés (procuration)	Votants
23	16	3	19

Sur les suffrages exprimés :

Nombre de voix En exercice : 64 - Votants : 48		
Pour	Contre	Abstention
48	0	0

Décide :

- D'affecter le résultat de l'exercice 2013 tel que présenté ci-dessus ;
- De donner pouvoir au Président de signer toutes pièces utiles à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an susdits
au registre suivant les signatures
pour extrait conforme
le Président

Mohamed Rafaï

Avenue Notre-Dame du Château - 13103 Saint-Etienne-du-Grès - Parc naturel régional des Alpilles

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

S/PREFECTURE D'ARLES
17 JUIN 2014
ARRIVEE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 27 MAI 2014

Le vingt sept mai de l'année deux mille quatorze, à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle d'Honneur de la Mairie de Saint Rémy de Provence, sous la Présidence de Mohamed Rafaï.

Etaient présents à la table des votants :

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 2 voix) :
Jean-Benoît Hugues – Conseiller Municipal des Baux de Provence, René Fontès – Maire d'Eygalières, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc les Alpilles, Michel Moucadel – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Marion Accolas – Conseillère municipale de Mouriès, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Stéphan Guignard – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Bernard Chareyre – Conseiller municipal de Tarascon, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Patricia N'Guyen – Adjointe au Maire de Sénas, Claude Sanchez – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau,

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 4 voix) :
Hervé Chérubini – Conseiller Général,

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 5 voix) :
Mohamed Rafaï – Conseiller Régional.

Ont donné pouvoir :

Claude Vulpian – Conseiller général à Hervé Chérubini – Conseiller général (4 voix)
Marie Bouchez – Conseillère régionale à Mohamed Rafaï – Conseiller régional (5 voix)
Régis Gatti – Maire d'Aureille à Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc les Alpilles (2 voix)

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Guy Robert – Maire d'Orgon, Stéphan Cathala – Conseiller municipal de Fontvieille, Jean-Louis Villermy – Adjoint au Maire de Mas Blanc les Alpilles, Jean-François Michelon – Conseiller municipal de Sénas, Marcel-Yvon Blanc – Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Philippe Susini – Chargé de mission au Conseil général 13, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Christophe Vallet – Responsable Administratif et Financier du Parc naturel régional des Alpilles, Florian Communier – Chargé de mission au Parc naturel régional des Alpilles, Nathalie Galand – Chargée de mission au Parc naturel régional des Alpilles, Virginie Brunet-Carbonero – Chargée de mission au Parc naturel régional des Alpilles et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de Direction au Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient excusés :

Pascale Licari – Maire du Paradou et Jean-Denis Santin – Adjoint au Maire du Paradou
Jean-Michel PUGNIERE – comptable public du Syndicat

DELIBERATION N° CS-2014-23

Objet : VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2014

Monsieur le Vice Président expose :

- Qu'il soumet au vote, le budget supplémentaire pour l'exercice 2014 intégrant les résultats de l'exercice 2013 qui s'équilibre en dépense et en recettes ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL BS	
Dépenses	*Recettes*	*Dépenses*	*Recettes*	*Dépenses*	*Recettes*
933 407.11 €	933 407.11 €	925 881.62 €	925 881.62 €	1 859 288.73 €	1 859 288.73 €

- Que le budget s'établit pour l'exercice 2014 à :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
BUDGET PRIMITIF	*1 677 700.00 €*	*471 750.00€*	*2 149 450.00 €*
BUDGET SUPPLEMENTAIRE	**933 407.11 €**	**925 881.62 €**	**1 859 288.73 €**
TOTAL 2014	2 611 107.11 €	1 397 631.62 €	4 008 738,73 €

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé du 2e Vice Président,

Vu le budget supplémentaire proposé,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés** selon le décompte ci-après,

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Représentés (procuration)	Votants
23	16	3	19

Sur les suffrages exprimés :

Nombre de voix En exercice : 64 Votants : 48		
Pour	Contre	Abstention
48	0	0

Décide :

- D'adopter le budget supplémentaire 2014, tel que présenté, section par section, chapitre par chapitre

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures
pour extrait conforme,
le Président

Mohamed Rafaï

Avenue Notre-Dame du Château - 13103 Saint-Etienne-du-Grès - 10 24
Parc naturel régional des Alpilles

S/PREFECTURE D'ARLES
17 JUIN 2014
ARRIVEE

Parc naturel régional des Alpilles

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 27 MAI 2014

Le vingt sept mai de l'année deux mille quatorze, à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle d'Honneur de la Mairie de Saint Rémy de Provence, sous la Présidence de Mohamed Rafaï.

Etaient présents à la table des votants :

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 2 voix) :
Jean-Benoît Hugues – Conseiller Municipal des Baux de Provence, René Fontès – Maire d'Eygalières, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc les Alpilles, Michel Moucadel – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Marion Accolas – Conseillère municipale de Mouriès, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Stéphan Guignard – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Bernard Chareyre – Conseiller municipal de Tarascon, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Patricia N'Guyen – Adjointe au Maire de Sénas, Claude Sanchez – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau,

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 4 voix) :
Hervé Chérubini – Conseiller Général,

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 5 voix) :
Mohamed Rafaï – Conseiller Régional.

Ont donné pouvoir :

Claude Vulpian – Conseiller général à Hervé Chérubini – Conseiller général (4 voix)
Marie Bouchez – Conseillère régionale à Mohamed Rafaï – Conseiller régional (5 voix)
Régis Gatti – Maire d'Aureille à Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc les Alpilles (2 voix)

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Guy Robert – Maire d'Orgon, Stéphan Cathala – Conseiller municipal de Fontvieille, Jean-Louis Villermy – Adjoint au Maire de Mas Blanc les Alpilles, Jean-François Michelon – Conseiller municipal de Sénas, Marcel-Yvon Blanc – Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Philippe Susini – Chargé de mission au Conseil général 13, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Christophe Vallet – Responsable Administratif et Financier du Parc naturel régional des Alpilles, Florian Communier – Chargé de mission au Parc naturel régional des Alpilles, Nathalie Galand – Chargée de mission au Parc naturel régional des Alpilles, Virginie Brunet-Carbonero – Chargée de mission au Parc naturel régional des Alpilles et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de Direction au Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient excusés :

Pascale Licari – Maire du Paradou et Jean-Denis Santin – Adjoint au Maire du Paradou
Jean-Michel PUGNIERE – comptable public du Syndicat

DELIBERATION N° CS-2014-24

Objet : Autorisation permanente et générale donné au comptable public du Syndicat à entreprendre des poursuites par voie de commandement

Monsieur le Président expose :

- Il vous est proposé l'autorisation permanente et générale de M. Jean-Michel PUGNIERE, Trésorier de Maussane les Alpilles, comptable public du Parc naturel régional des Alpilles à entreprendre des poursuites par voie de commandement.
  En effet, dans le cadre des procédures de recouvrement des produits des collectivités et établissements publics locaux, les comptables publics sont amenés à émettre des commandements de payer à l'encontre des débiteurs de droit privé dès lors que les tentatives de recouvrement amiable ont été épuisées. Ces actes de poursuites sont systématiquement soumis au visa de l'ordonnateur qui autorise l'émission des commandements de payer et des actes de poursuites subséquents.

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- D'autoriser de façon permanente et générale et après épuisement des tentatives de recouvrement amiable, Monsieur le Trésorier de Maussane les Alpilles, à engager des poursuites à l'expiration du délai imparti, lorsque la mise en demeure de payer n'a pas été suivie de paiement ;

- De donner pouvoir au Président de signer toutes pièces utiles à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Mohamed Rafaa

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

S/PREFECTURE D'ARLES
17 JUIN 2014
ARRIVEE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 27 MAI 2014

Le vingt sept mai de l'année deux mille quatorze, à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle d'Honneur de la Mairie de Saint Rémy de Provence, sous la Présidence de Mohamed Rafaï.

Etaient présents à la table des votants :

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 2 voix) :
Jean-Benoît Hugues – Conseiller Municipal des Baux de Provence, René Fontès – Maire d'Eygalières, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc les Alpilles, Michel Moucadel – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Marion Accolas – Conseillère municipale de Mouriès, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Stéphan Guignard – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Bernard Chareyre – Conseiller municipal de Tarascon, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Patricia N'Guyen – Adjointe au Maire de Sénas, Claude Sanchez – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau,

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 4 voix) :
Hervé Chérubini – Conseiller Général,

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 5 voix) :
Mohamed Rafaï – Conseiller Régional.

Ont donné pouvoir :

Claude Vulpian – Conseiller général à Hervé Chérubini – Conseiller général (4 voix)
Marie Bouchez – Conseillère régionale à Mohamed Rafaï – Conseiller régional (5 voix)
Régis Gatti – Maire d'Aureille à Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc les Alpilles (2 voix)

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Guy Robert – Maire d'Orgon, Stéphan Cathala – Conseiller municipal de Fontvieille, Jean-Louis Villermy – Adjoint au Maire de Mas Blanc les Alpilles, Jean-François Michelon – Conseiller municipal de Sénas, Marcel-Yvon Blanc – Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Philippe Susini – Chargé de mission au Conseil général 13, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Christophe Vallet – Responsable Administratif et Financier du Parc naturel régional des Alpilles, Florian Communier – Chargé de mission au Parc naturel régional des Alpilles, Nathalie Galand – Chargée de mission au Parc naturel régional des Alpilles, Virginie Brunet-Carbonero – Chargée de mission au Parc naturel régional des Alpilles et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de Direction au Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient excusés :

Pascale Licari – Maire du Paradou et Jean-Denis Santin – Adjoint au Maire du Paradou
Jean-Michel PUGNIERE – comptable public du Syndicat

DELIBERATION N° CS-2014-25

Objet : Travaux de la commission ressources humaines – Approbation de la poursuite des travaux

Monsieur le Président expose :

- Que la commission ressources humaines s'est réunie les 18 février et 5 mars 2014, en présence des élus, de la direction et des représentants du personnel ;
- Que sur la base des éléments rapportés par son Président M. Guy ROBERT, la commission propose d'ouvrir plusieurs chantiers, dont :

    - **La déprécarisation** : la commission propose d'accompagner les agents contractuels (au nombre de trois) sur des emplois dit de « structure » dans la préparation des concours et de les nommer ensuite en cas de réussite ;
    - **Le compte épargne temps** : il s'agit de répondre à une obligation réglementaire en instituant le compte épargne temps (CET), à cet effet, il conviendra de solliciter le Comité Technique placé auprès du CDG 13 ;
    - **La rémunération et le régime indemnitaire** : il s'agit de donner de la cohérence et de la lisibilité aux rémunérations en faisant évoluer le régime indemnitaire actuel en un véritable outil de management. A cet effet, afin de tenir compte des demandes du Président de la commission ressources humaines et de celles du Président de la commission des finances, une simulation financière pluri annuelle sera réalisée, qu'un objectif d'achèvement est fixé à janvier 2015.

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- D'approuver le programme de déprécarisation et ses modalités pratiques ;
- D'approuver la demande de création du compte épargne temps auprès du Comité Technique ;
- D'approuver la poursuite du chantier autour de la rémunération et du régime indemnitaire et ses modalités pratiques ;

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures
pour extrait conforme,
le Président

Mohamed Rafaï

Avenue Notre-Dame du Château - 13103 Saint-Étienne-du-Grès - 10-17
Parc naturel régional des Alpilles

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

S/PREFECTURE D'ARLES
17 JUIN 2014
ARRIVEE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 27 MAI 2014

Le vingt sept mai de l'année deux mille quatorze, à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle d'Honneur de la Mairie de Saint Rémy de Provence, sous la Présidence de Mohamed Rafaï.

Etaient présents à la table des votants :

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 2 voix) :
Jean-Benoît Hugues – Conseiller Municipal des Baux de Provence, René Fontès – Maire d'Eygalières, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc les Alpilles, Michel Moucadel – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Marion Accolas – Conseillère municipale de Mouriès, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Stéphan Guignard – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Bernard Chareyre – Conseiller municipal de Tarascon, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Patricia N'Guyen – Adjointe au Maire de Sénas, Claude Sanchez – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau,

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 4 voix) :
Hervé Chérubini – Conseiller Général,

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 5 voix) :
Mohamed Rafaï – Conseiller Régional.

Ont donné pouvoir :

Claude Vulpian – Conseiller général à Hervé Chérubini – Conseiller général (4 voix)
Marie Bouchez – Conseillère régionale à Mohamed Rafaï – Conseiller régional (5 voix)
Régis Gatti – Maire d'Aureille à Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc les Alpilles (2 voix)

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Guy Robert – Maire d'Orgon, Stéphan Cathala – Conseiller municipal de Fontvieille, Jean-Louis Villermy – Adjoint au Maire de Mas Blanc les Alpilles, Jean-François Michelon – Conseiller municipal de Sénas, Marcel-Yvon Blanc – Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Philippe Susini – Chargé de mission au Conseil général 13, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Christophe Vallet – Responsable Administratif et Financier du Parc naturel régional des Alpilles, Florian Communier – Chargé de mission au Parc naturel régional des Alpilles, Nathalie Galand – Chargée de mission au Parc naturel régional des Alpilles, Virginie Brunet-Carbonero – Chargée de mission au Parc naturel régional des Alpilles et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de Direction au Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient excusés :

Pascale Licari – Maire du Paradou et Jean-Denis Santin – Adjoint au Maire du Paradou
Jean-Michel PUGNIERE – comptable public du Syndicat

DELIBERATION N° CS-2014-26

Objet : REGLES D'AVANCEMENT AU SEIN DU SYNDICAT

Monsieur le Président expose :

- Que les premiers travaux de la commission ressources humaines ainsi que rapporté par son Président, M. Guy ROBERT, ont abouti à certain nombre de constats sur des travaux à mener dont les règles d'avancement ;
- Que l'avancement d'échelon consiste à passer d'un échelon à un autre, à l'intérieur d'un même grade. Il a lieu de façon continue d'un échelon à l'échelon immédiatement supérieur. Un avancement de plusieurs échelons à la fois est impossible. Il a pour conséquence une augmentation du traitement du fonctionnaire. Le traitement est, en effet, fixé en fonction du grade et de l'échelon détenu. La durée dans l'échelon est fixée par les statuts particuliers (ancienneté minimale de 18 mois et maximale de 24 mois par exemple).
  L'avancement d'échelon est fonction à la fois de l'ancienneté et de la valeur professionnelle du fonctionnaire (notation). Dans la fonction publique territoriale, l'avancement d'échelon à l'ancienneté maximale est accordé de plein droit (automatique). Si la valeur professionnelle de l'agent le justifie, son administration peut lui accorder un avancement d'échelon à l'ancienneté minimale.
- Qu'actuellement, le Syndicat pratique systématiquement et uniformément l'avancement au maximum ;

- Il est proposé d'abroger ce fonctionnement et à l'image des pratiques effectives dans les communes du territoire du Parc :

  - Que la proposition d'avancement d'échelon puisse être modulée par l'autorité territoriale entre le minimum et le maximum ;
  - Que l'avancement soit fonction à la fois de l'ancienneté et de la valeur professionnelle du fonctionnaire ;
  - Que pour se faire, les propositions d'avancement s'appuieront sur la base des évaluations annuelles ;

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- D'abroger toutes décisions antérieures imposant l'avancement d'échelon au maximum ;
- Dit que l'avancement soit fonction à la fois de l'ancienneté et de la valeur professionnelle du fonctionnaire ;
- Dit que la proposition d'avancement d'échelon puisse être modulée par l'autorité territoriale entre le minimum et le maximum

Fait et délibéré
les jours, mois et an susdits
au registre suivant les signatures
pour extrait conforme
le Président

Mohamed Rafai

Mairie de Notre-Dame du Château - 13103 Saint-Étienne-du-Grès
Parc naturel régional des Alpilles

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 27 MAI 2014

Le vingt sept mai de l'année deux mille quatorze, à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle d'Honneur de la Mairie de Saint Rémy de Provence, sous la Présidence de Mohamed Rafaï.

Etaient présents à la table des votants :

Jean-Benoît Hugues – Conseiller Municipal des Baux de Provence – René Fontès – Maire d'Eygalières, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc les Alpilles, Michel Moucadel – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Marion Accolas – Conseillère municipale de Mouriès, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Stéphan Guignard – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Bernard Chareyre – Conseiller municipal de Tarascon, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Patricia N'Guyen – Adjointe au Maire de Sénas, Claude Sanchez – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Hervé Chérubini – Conseiller Général, Mohamed Rafaï – Conseiller Régional.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Guy Robert – Maire d'Orgon, Stéphan Cathala – Conseiller municipal de Fontvieille, Jean-Louis Villermy – Adjoint au Maire de Mas Blanc les Alpilles, Jean-François Michelon – Conseiller municipal de Sénas, Marcel-Yvon Blanc – Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Philippe Susini – Chargé de mission au Conseil général 13, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Christophe Vallet – Responsable Administratif et Financier du Parc naturel régional des Alpilles, Florian Communier – Chargé de mission au Parc naturel régional des Alpilles, Nathalie Galand – Chargée de mission au Parc naturel régional des Alpilles, Virginie Brunet-Carbonero – Chargée de mission au Parc naturel régional des Alpilles et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de Direction au Parc naturel régional des Alpilles.

Ont donné pouvoir :

Claude Vulpian – Conseiller général à Hervé Chérubini – Conseiller général

Marie Bouchez – Conseillère régionale à Mohamed Rafaï – Conseiller régional

Régis Gatti – Maire d'Aureille à Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc les Alpilles

Etaient excusés :

Pascale Licari – Maire du Paradou et Jean-Denis Santin – Adjoint au Maire du Paradou

DELIBERATION N° CS-2014-27

Objet : Signature Convention UNAT

S/PREFECTURE D'ARLES
17 JUIN 2014
ARRIVEE

Monsieur le Président expose :

- Que les Parcs naturels régionaux et les opérateurs du tourisme associatif ont, au fil des ans, démontré leur importance dans l'aménagement et la vitalité des régions, et dans la mise en œuvre de politiques de développement respectueuses de l'environnement, et des populations locales et vacancières.

- Que l'UNAT PACA, tête de réseau représentant le tourisme associatif et acteur de l'Economie Sociale et Solidaire, et les Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur, s'inscrivent dans une longue tradition de coopération, d'engagement et de valeurs partagées, pour un développement responsable et solidaire des territoires.

- Qu'afin de développer et de renforcer les synergies au service des acteurs du tourisme, des populations locales et des vacanciers, les deux réseaux souhaitent signer une convention de partenariat.

- Que ce partenariat se noue dans un contexte favorable au développement d'un tourisme responsable et solidaire à la suite de l'adoption consécutive par le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur de son Schéma régional de développement touristique (SRDT) ambitionnant de faire de la région une référence en matière de tourisme durable, et de l'engagement des 6 Parcs naturels de la Région dans la Charte Européenne de Tourisme Durable dans les Espaces Protégés (CETDEP).

- Que cette convention repose sur la mise en adéquation de la mission des Parcs Naturels Régionaux de Provence Alpes Côte d'Azur et des démarches des associations de tourisme en termes de tourisme durable et solidaire.

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- De donner pouvoir au Président de signer la Convention annexée à la présente délibération et tout acte d'exécution subséquent

Fait et délibéré
les jours, mois et an susdits
au registre suivant les signatures
pour extrait conforme
le Président

Avenue Notre-Dame du Château - 13103 Saint-Etienne-du-Grès
Parc naturel régional des Alpilles

Mohamed Rafaï

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

PREFECTURE D'ARLES
17 JUIN 2014
ARRIVEE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 27 MAI 2014

Le vingt sept mai de l'année deux mille quatorze, à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle d'Honneur de la Mairie de Saint Rémy de Provence, sous la Présidence de Mohamed Rafaï.

Etaient présents à la table des votants :

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 2 voix) :
Jean-Benoît Hugues – Conseiller Municipal des Baux de Provence, René Fontès – Maire d'Eygalières, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc les Alpilles, Michel Moucadel – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Marion Accolas – Conseillère municipale de Mouriès, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Stéphan Guignard – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Bernard Chareyre – Conseiller municipal de Tarascon, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Patricia N'Guyen – Adjointe au Maire de Sénas, Claude Sanchez – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau,

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 4 voix) :
Hervé Chérubini – Conseiller Général,

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 5 voix) :
Mohamed Rafaï – Conseiller Régional.

Ont donné pouvoir :

Claude Vulpian – Conseiller général à Hervé Chérubini – Conseiller général (4 voix)
Marie Bouchez – Conseillère régionale à Mohamed Rafaï – Conseiller régional (5 voix)
Régis Gatti – Maire d'Aureille à Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc les Alpilles (2 voix)

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Guy Robert – Maire d'Orgon, Stéphan Cathala – Conseiller municipal de Fontvieille, Jean-Louis Villermy – Adjoint au Maire de Mas Blanc les Alpilles, Jean-François Michelon – Conseiller municipal de Sénas, Marcel-Yvon Blanc – Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Philippe Susini – Chargé de mission au Conseil général 13, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Christophe Vallet – Responsable Administratif et Financier du Parc naturel régional des Alpilles, Florian Communier – Chargé de mission au Parc naturel régional des Alpilles, Nathalie Galand – Chargée de mission au Parc naturel régional des Alpilles, Virginie Brunet-Carbonero – Chargée de mission au Parc naturel régional des Alpilles et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de Direction au Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient excusés :

Pascale Licari – Maire du Paradou et Jean-Denis Santin – Adjoint au Maire du Paradou

DELIBERATION N° CS-2014-28

Objet : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Président expose :

- Afin de permettre l'adaptation quantitative et qualitative des effectifs, de corriger une erreur matérielle, il est proposé de procéder aux rectifications, créations ou modifications d'emplois suivantes :

  - **Correction d'une erreur matérielle** : au tableau des effectifs annexé au BP 2014, le poste « NATURA 2000 » a été compté par erreur en technicien, or il est constant que depuis sa création par délibération BS 2011-5, ce poste est un poste d'ingénieur soit 8 ingénieurs et trois techniciens : il est proposé de rectifier cette erreur au tableau des effectifs et dans les tableaux des plus proches documents budgétaires.

  - **Modification** : Un poste de « chargé de communication » a été créé par délibération BS 2011-18 dans la filière technique sur un emploi d'ingénieur. Ce poste est actuellement vacant. Il est proposé de réaffecter ce poste dans la filière administrative sur un emploi d'attaché (cf. répertoire métier CNFPT).
    Il est précisé que le poste pourra être pourvu par un titulaire ou à défaut par un contractuel en application de l'article 3-3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, que dans cette hypothèse :
    - l'agent sera diplômé de l'enseignement supérieur, disposera d'une première expérience professionnelle et d'une connaissance de la matière et du secteur ;
    - la rémunération de cet agent sera fixée par rapport à la grille indiciaire d'attaché territorial complétée le cas échéant par le régime indemnitaire applicable.

    La suppression de l'emploi d'ingénieur sera proposée au prochain Comité Technique placé auprès du CDG 13.

  - **Création** : le Parc est au milieu de sa vie – 12 ans (2007), il est donc nécessaire de préparer le dispositif d'évaluation requis par la charte / l'agrément ;

    Il est proposé la **création** d'un poste de « chargé de mission évaluation » étant précisé que le poste pourra être pourvu sur un emploi d'ingénieur territorial – filière technique par un titulaire ou à défaut par un contractuel en application de l'article 3-3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, que dans cette hypothèse :
    - l'agent sera diplômé de l'enseignement supérieur, sera ouvert aux nouvelles technologies : SIG (système d'information géographiques), Informatique décisionnelle et base de données (Open data, big data, requêteur et viewer,...), disposera d'une première expérience professionnelle et d'une connaissance de la matière et du secteur ;
    - la rémunération de cet agent sera fixée par rapport à la grille indiciaire d'ingénieur territorial complétée le cas échéant par le régime indemnitaire applicable.

  - **Création** : Le Comité syndical du 20 février 2014 a décidé de poursuivre la politique de qualification des prestataires touristiques et dans cette perspective a autorisé le Parc des Alpilles à solliciter un financement auprès de la Région PACA. Ce projet prévoit notamment la mise en commun d'1,7 équivalent temps plein pour les 6 Parcs. En raison de leur position géographique centrale, les Parcs du Luberon et des Alpilles ont été choisis pour porter administrativement ces deux postes (incidence financière nulle pour le PNRA). La Région vient d'accorder la subvention demandée. Ce projet d'une durée de trois ans nécessite un recrutement à partir du 1er octobre 2014.

    Aussi, il est proposé la création d'un poste de « chargé de projet Tourisme Inter Parc » étant précisé que le poste pourra être pourvu par un titulaire ou à défaut par un contractuel en application de l'article 3-3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, que dans cette hypothèse :
    - l'agent sera diplômé de l'enseignement supérieur, disposera d'une première expérience professionnelle et d'une connaissance de la matière et du secteur ;
    - la rémunération de cet agent sera fixée par rapport à la grille indiciaire d'attaché territorial complétée le cas échéant par le régime indemnitaire applicable.

- Que tous ces postes sont des emplois à temps complet ;

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés**,

Décide :

- D'acter de la correction de l'erreur matérielle relative au poste « Natura 2000 » ;

- De la création d'un poste de « chargé de communication » à temps complet sur un emploi d'attaché territorial – filière administrative, étant précisé que le poste pourra être pourvu par un titulaire ou à défaut par un contractuel en application de l'article 3-3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, que dans cette hypothèse :
  - l'agent sera diplômé de l'enseignement supérieur, disposera d'une première expérience professionnelle et d'une connaissance de la matière et du secteur ;
  - la rémunération de cet agent sera fixée par rapport à la grille indiciaire d'attaché territorial complétée le cas échéant par le régime indemnitaire applicable ;

- De la création d'un poste de « chargé de mission évaluation » à temps complet sur un emploi d'ingénieur territorial – filière technique, étant précisé que le poste pourra être pourvu par un titulaire ou à défaut par un contractuel en application de l'article 3-3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, que dans cette hypothèse :
  - l'agent sera diplômé de l'enseignement supérieur, sera ouvert aux nouvelles technologies : *SIG (système d'information géographiques), Informatique décisionnelle et base de données (Open data, big data, requêteur et viewer,...)*, disposera d'une première expérience professionnelle et d'une connaissance de la matière et du secteur ;
  - la rémunération de cet agent sera fixée par rapport à la grille indiciaire d'ingénieur territorial complétée le cas échéant par le régime indemnitaire applicable ;

- De la création d'un poste de « chargé de projet Tourisme Inter Parc » à temps complet sur un emploi d'attaché territorial – filière administrative, étant précisé que le poste pourra être pourvu par un titulaire ou à défaut par un contractuel en application de l'article 3-3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, que dans cette hypothèse :
  - l'agent sera diplômé de l'enseignement supérieur, disposera d'une première expérience professionnelle et d'une connaissance de la matière et du secteur ;
  - la rémunération de cet agent sera fixée par rapport à la grille indiciaire d'attaché territorial complétée le cas échéant par le régime indemnitaire applicable ;

- De modifier le tableau des effectifs en conséquence ;

- Dit que les crédits sont inscrits au budget du Syndicat.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme
le Président

Avenue Notre-Dame du Château - 13103 Saint-Étienne-du-Grès
Parc naturel régional des Alpilles

Mohamed Rafaï

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

S/PREFECTURE D'ARLES
17 JUIN 2014
ARRIVEE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 27 MAI 2014

Le vingt sept mai de l'année deux mille quatorze, à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle d'Honneur de la Mairie de Saint Rémy de Provence, sous la Présidence de Mohamed Rafaï.

Etaient présents à la table des votants :

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 2 voix) :
Jean-Benoît Hugues – Conseiller Municipal des Baux de Provence, René Fontès – Maire d'Eygalières, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc les Alpilles, Michel Moucadel – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Marion Accolas – Conseillère municipale de Mouriès, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Stéphan Guignard – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Bernard Chareyre – Conseiller municipal de Tarascon, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Patricia N'Guyen – Adjointe au Maire de Sénas, Claude Sanchez – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau,

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 4 voix) :
Hervé Chérubini – Conseiller Général,

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 5 voix) :
Mohamed Rafaï – Conseiller Régional.

Ont donné pouvoir :

Claude Vulpian – Conseiller général à Hervé Chérubini – Conseiller général (4 voix)
Marie Bouchez – Conseillère régionale à Mohamed Rafaï – Conseiller régional (5 voix)
Régis Gatti – Maire d'Aureille à Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc les Alpilles (2 voix)

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Guy Robert – Maire d'Orgon, Stéphan Cathala – Conseiller municipal de Fontvieille, Jean-Louis Villermy – Adjoint au Maire de Mas Blanc les Alpilles, Jean-François Michelon – Conseiller municipal de Sénas, Marcel-Yvon Blanc – Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Philippe Susini – Chargé de mission au Conseil général 13, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Christophe Vallet – Responsable Administratif et Financier du Parc naturel régional des Alpilles, Florian Communier – Chargé de mission au Parc naturel régional des Alpilles, Nathalie Galand – Chargée de mission au Parc naturel régional des Alpilles, Virginie Brunet-Carbonero – Chargée de mission au Parc naturel régional des Alpilles et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de Direction au Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient excusés :

Pascale Licari – Maire du Paradou et Jean-Denis Santin – Adjoint au Maire du Paradou
Jean-Michel PUGNIERE – comptable public du Syndicat

DELIBERATION N° CS-2014-29

Objet : Attribution de la marque Parc naturel régional des Alpilles

Monsieur le Vice-président expose :

- Que le développement de la marque Parc naturel régional des Alpilles est une priorité de l'action du Parc en matière de valorisation et de promotion des activités touristiques.

- Que la charte de la marque Accueil du PNR des Alpilles et les conventions associées ont été validées par le Comité syndical du 11 avril 2013.

- Que la commission marque s'est réunie le 3 décembre 2013.

- Quelle a examiné la candidature de l'hôtel de La Bastide d'Eygalières, représenté par Mme Luiten

- Que des actions correctives ont été demandées puis mises en œuvre afin de satisfaire aux exigences de la marque Accueil du Parc naturel régional des Alpilles, notamment en matière d'approvisionnement auprès des producteurs locaux,

- Que l'hôtelier répond dorénavant aux exigences du cahier des charges,

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé du Vice-président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- De permettre l'usage de la marque Accueil du Parc naturel régional des Alpilles à M. et Mme Luiten pour leur établissement hôtelier dont la dénomination commerciale est La Bastide d'Eygalières

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention d'utilisation de la marque avec chacun de ces bénéficiaires.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures
pour extrait conforme,
le Président

Mohamed Rafaï

Parc naturel régional des Alpilles
Avenue Notre-Dame du Château - 13103 Saint-Étienne-du-Grès - 10-12

S/PREFECTURE D'ARLES
17 JUIN 2014
ARRIVEE

Parc naturel régional des Alpilles

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 27 MAI 2014

Le vingt sept mai de l'année deux mille quatorze, à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle d'Honneur de la Mairie de Saint Rémy de Provence, sous la Présidence de Mohamed Rafaï.

Etaient présents à la table des votants :

Jean-Benoît Hugues – Conseiller Municipal des Baux de Provence – René Fontès – Maire d'Eygalières, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc les Alpilles, Michel Moucadel – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Marion Accolas – Conseillère municipale de Mouriès, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Stéphan Guignard – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Bernard Chareyre – Conseiller municipal de Tarascon, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Patricia N'Guyen – Adjointe au Maire de Sénas, Claude Sanchez – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Hervé Chérubini – Conseiller Général, Mohamed Rafaï – Conseiller Régional.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Guy Robert – Maire d'Orgon, Stéphan Cathala – Conseiller municipal de Fontvieille, Jean-Louis Villermy – Adjoint au Maire de Mas Blanc les Alpilles, Jean-François Michelon – Conseiller municipal de Sénas, Marcel-Yvon Blanc – Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Philippe Susini – Chargé de mission au Conseil général 13, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Christophe Vallet – Responsable Administratif et Financier du Parc naturel régional des Alpilles, Florian Communier – Chargé de mission au Parc naturel régional des Alpilles, Nathalie Galand – Chargée de mission au Parc naturel régional des Alpilles, Virginie Brunet-Carbonero – Chargée de mission au Parc naturel régional des Alpilles et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de Direction au Parc naturel régional des Alpilles.

Ont donné pouvoir :

Claude Vulpian – Conseiller général à Hervé Chérubini – Conseiller général
Marie Bouchez – Conseillère régionale à Mohamed Rafaï – Conseiller régional
Régis Gatti – Maire d'Aureille à Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc les Alpilles

Etaient excusés :

Pascale Licari – Maire du Paradou et Jean-Denis Santin – Adjoint au Maire du Paradou

DELIBERATION N° CS-2014-30

Objet : Dispositif de lutte opérationnelle contre la flavescence dorée

Monsieur le Président expose :

- Que la flavescence dorée est un virus mortel pour les vignes, transmis par un insecte, une cicadelle identifiée sur le territoire du Parc en octobre 2013 autour d'un foyer important sur les communes d'Orgon et d'Eygalières mais également sur Saint-Rémy de Provence, Lamanon, Mouriès, Eyguières. Compte-tenu de la mise en place du périmètre de lutte sur la totalité du département des Bouches-du-Rhône et la virulence de la maladie sur les Alpilles, plusieurs opérations sont à mettre en place : identification des populations de cicadelles, traitement par les professionnels, piégeages, identification des pieds infectés. Les moyens actuels disponibles dans les structures en place (FREDON, Chambre d'agriculture, syndical d'Appellation viticole) ne permettent de répondre à une telle démarche.

- Que pour les domaines de son territoire, le PNR des Alpilles a proposé, en accord avec la FREDON, la Chambre d'agriculture et des professionnels locaux d'avoir recours à la mise en place d'une équipe de jeunes volontaires en service civique sur une durée de 6 mois, encadré par un coordonnateur d'équipe. En dehors des temps strictement liés à la flavescence dorée, ces jeunes auront des missions d'ambassadeurs du Parc. Que la mise en place de ces équipes nécessite la mise en place d'un partenariat avec l'association Unis-Cité pour le paiement, le recrutement et les formations nécessaires aux volontaires engagés en services civiques à hauteur de 21 600 €

- Que les dépenses globales du projet s'élèvent à 43 300 €

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- De mettre en place le dispositif proposé

- De solliciter une demande de financement auprès de la Communauté de Communes de la Vallée des Baux Alpilles pour un montant de 19 063 €

- De solliciter une demande de financement auprès des communes de Tarascon, Saint-Martin-de-Crau, Eyguières, Lamanon, Sénas, Orgon pour un montant de 1906 € par commune

- D'autoriser le Président à signer la convention d'intervention avec l'association Unis-Cité

- D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents afférent à ce dossier

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures
pour extrait conforme
le Président

Mohamed Rafaï

Parc naturel régional des Alpilles
10-12, Avenue Notre-Dame du Château - 13103 Saint-Etienne-du-Grès

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 27 MAI 2014

Le vingt sept mai de l'année deux mille quatorze, à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle d'Honneur de la Mairie de Saint Rémy de Provence, sous la Présidence de Mohamed Rafaï.

Etaient présents à la table des votants :

Jean-Benoît Hugues – Conseiller Municipal des Baux de Provence – René Fontès – Maire d'Eygalières, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc les Alpilles, Michel Moucadel – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Marion Accolas – Conseillère municipale de Mouriès, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Stéphan Guignard – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Bernard Chareyre – Conseiller municipal de Tarascon, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Patricia N'Guyen – Adjointe au Maire de Sénas, Claude Sanchez – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Hervé Chérubini – Conseiller Général, Mohamed Rafaï – Conseiller Régional.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Guy Robert – Maire d'Orgon, Stéphan Cathala – Conseiller municipal de Fontvieille, Jean-Louis Villermy – Adjoint au Maire de Mas Blanc les Alpilles, Jean-François Michelon – Conseiller municipal de Sénas, Marcel-Yvon Blanc – Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Philippe Susini – Chargé de mission au Conseil général 13, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Christophe Vallet – Responsable Administratif et Financier du Parc naturel régional des Alpilles, Florian Communier – Chargé de mission au Parc naturel régional des Alpilles, Nathalie Galand – Chargée de mission au Parc naturel régional des Alpilles, Virginie Brunet-Carbonero – Chargée de mission au Parc naturel régional des Alpilles et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de Direction au Parc naturel régional des Alpilles.

Ont donné pouvoir :

Claude Vulpian – Conseiller général à Hervé Chérubini – Conseiller général
Marie Bouchez – Conseillère régionale à Mohamed Rafaï – Conseiller régional
Régis Gatti – Maire d'Aureille à Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc les Alpilles

Etaient excusés :

Pascale Licari – Maire du Paradou et Jean-Denis Santin – Adjoint au Maire du Paradou

S/PREFECTURE D'ARLES
22 JUIL. 2014
ARRIVEE

DELIBERATION N° CS-2014-31

Objet : Dispositif de suivi scientifique dans le cadre de la lutte contre la flavescence dorée

Monsieur le Président expose :

- Que la flavescence dorée est un virus mortel pour les vignes, transmis par un insecte, une cicadelle identifiée sur le territoire du Parc en octobre 2013 autour d'un foyer important sur les communes d'Orgon et d'Eygalières mais également sur Saint-Rémy de Provence, Lamanon, Mouriès, Eyguières.

- Qu'en complément de la lutte collective mise en place et portée par le Parc et ses partenaires, l'enjeu de l'année 2014 est de fixer la maladie en limitant le vecteur, c'est-à-dire la cicadelle par l'usage d'insecticide sur des périodes ciblées.

- Que le Comité syndical du PNR du 20 février a proposé qu'une étude puisse être réalisée pour évaluer l'environnement des exploitations avant, pendant et après application des traitements.

- Que les Parcs naturels régionaux de Camargue et des Alpilles proposent d'unir leurs efforts en mutualisant leurs conseils scientifiques sur cette opération et sur les protocoles à définir et suivre, avec les organismes de recherches et les organismes agricoles. Ils ont proposé que soit mis en place un suivi spécifique de la faune du sol et des analyses chimiques (sol et eau).

- Que la mise en œuvre de ce suivi scientifique nécessite une démarche pluriannuelle mais que cette demande ne concerne qu'un seul exercice.

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- De solliciter une demande de financement auprès de la Région PACA à hauteur de 60 000 € TTC selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Nature des dépenses		Montants (€ TTC)		
		Source	Pourcentages	Montants (€ TTC)
Réalisation du volet analyse physico-chimique des sols	23 000 €	Auto-financement PNR Alpilles et PNR Camargue	20%	12 000 €
Réalisation du volet impact des traitements sur l'apiculture	18 700 €	Région	80%	48 000 €
Elaboration du protocole et premières analyses du volet de suivi de la faune du sol	6 300 €			
Accompagnement des suivis par les PNR Alpilles et Camargue, coordination et animation d'un comité technique scientifique et agricole, collecte de la donnée et diffusion d'une lettre d'information	12 000 €			

L'autofinancement des Parcs étant apporté sous forme de valorisation du temps interne consacré à cette action,

- De mettre en place la démarche de suivi scientifique proposé
- D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents afférent à ce dossier

Fait et délibéré
les jours, mois et an susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme
le Président

Mohamed Rafaï

Parc naturel régional des Alpilles
Avenue Notre-Dame du Château - 13103 Saint-Rémy-de-Provence

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 27 MAI 2014

Le vingt sept mai de l'année deux mille quatorze, à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle d'Honneur de la Mairie de Saint Rémy de Provence, sous la Présidence de Mohamed Rafaï.

Etaient présents à la table des votants :

Jean-Benoît Hugues – Conseiller Municipal des Baux de Provence – René Fontès – Maire d'Eygalières, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc les Alpilles, Michel Moucadel – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Marion Accolas – Conseillère municipale de Mouriès, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Stéphan Guignard – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Bernard Chareyre – Conseiller municipal de Tarascon, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Patricia N'Guyen – Adjointe au Maire de Sénas, Claude Sanchez – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Hervé Chérubini – Conseiller Général, Mohamed Rafaï – Conseiller Régional.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Guy Robert – Maire d'Orgon, Stéphan Cathala – Conseiller municipal de Fontvieille, Jean-Louis Villermy – Adjoint au Maire de Mas Blanc les Alpilles, Jean-François Michelon – Conseiller municipal de Sénas, Marcel-Yvon Blanc – Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Philippe Susini – Chargé de mission au Conseil général 13, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Christophe Vallet – Responsable Administratif et Financier du Parc naturel régional des Alpilles, Florian Communier – Chargé de mission au Parc naturel régional des Alpilles, Nathalie Galand – Chargée de mission au Parc naturel régional des Alpilles, Virginie Brunet-Carbonero – Chargée de mission au Parc naturel régional des Alpilles et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de Direction au Parc naturel régional des Alpilles.

Ont donné pouvoir :

Claude Vulpian – Conseiller général à Hervé Chérubini – Conseiller général
Marie Bouchez – Conseillère régionale à Mohamed Rafaï – Conseiller régional
Régis Gatti – Maire d'Aureille à Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc les Alpilles

Etaient excusés :

Pascale Licari – Maire du Paradou et Jean-Denis Santin – Adjoint au Maire du Paradou

S/PREFECTURE D'ARLES
22 JUIL. 2014
ARRIVEE

DELIBERATION N° CS-2014-32

Objet : Adoption convention CCI Pays d'Arles et Parc naturel régional des Alpilles

Monsieur le Président expose :

- Que le Parc a développé au moment de sa création une pratique de partenariat avec des organismes ayant en charge, par convention, de mettre en œuvre un volet de la Charte du Parc.

- Que ces conventions étaient toutes bâties sur le même modèle : moyennant une contribution financière du Parc, le partenaire était investi de la responsabilité de mise en œuvre des actions inscrites dans la Charte relevant de sa compétence et mettait à disposition à temps partiel un agent de sa structure.

- Que la pratique du fonctionnement des différentes structures a conduit au fil du temps le Parc et ses partenaires à interrompre ces conventions tout en maintenant un partenariat fort.

- Que la conséquence pour le Parc a été également de procéder au fur et à mesure au recrutement de chargé de mission responsable d'une thématique donnée.

- Qu'à ce jour, subsiste une seule convention de partenariat, avec la CCI.

- Que dans le même esprit, le Parc souhaite refonder les termes de son partenariat avec la CCI en redéfinissant les termes de la convention, en mettant un terme à la mise à disposition d'un agent de la CCI auprès du Parc et en procédant sur le budget 2014 au recrutement d'un chargé de mission « développement économique durable » au sein du Parc.

- Que ce dispositif a été convenu entre les 2 Présidents lors de leur réunion en date du 15 octobre.

- Que la Fédération Nationale des Parcs est également en train de confirmer son partenariat avec le réseau national des CCI, avec pour objectif d'inscrire davantage les stratégies des entreprises sur le territoire des Parcs, en lien avec des logiques de développement durable.

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- D'approuver les termes de la convention telle qu'annexée à la présente délibération.
- De donner pouvoir au Président de signer la Convention et tout acte d'exécution subséquent

Fait et délibéré
les jours, mois et an susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme
le Président

Mohamed Rafaï

Parc naturel régional des Alpilles
Avenue Notre-Dame du Château - 13103 Saint-Étienne-du-Grès - 10